



Mission permanente d'Israël
auprès de l'Office des Nations Unies
et des Organisations Internationales à Genève

משלחת ישראל
ליד משרד האומות המאוחדות
והארגונים הבינלאומיים בג'נבה

DISCOURS DE S.E.M. ITZHAK LEVANON
Ambassadeur, Représentant permanent d'Israël
Auprès des Nations Unies à Genève

DEVANT LA 7^{Eme} SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Genève, 26 mars 2008

Agenda Item No. 7
(Résolution A/HRC/7/L.4

Monsieur le Président,

Souvent, nous nous demandons quelle est la valeur réelle des accords auxquels nous sommes parvenus avec nos partenaires palestiniens. Nous nous demandons pourquoi, d'un côté, nous trouvons un accord sur un sujet précis et pourquoi de l'autre nous sommes critiqués là-dessus. Je crois que la réponse réside dans l'appétit palestinien d'accumuler des résolutions de manière systématique et répétitive, comme celle qui est devant nous en ce moment.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de rappeler tout d'abord à cette Assemblée, qu'Israël et l'Autorité Palestinienne ont convenu, d'un commun accord, que la question desdits 'settlements' serait traitée lors de la phase ultime des négociations pour une solution définitive de notre contentieux.

Quel est donc le but de présenter cette résolution ici, puisqu'elle contredit les accords auxquels nous sommes déjà parvenus avec nos partenaires Palestiniens, si ce n'est d'envenimer l'atmosphère des négociations ou plutôt de noircir l'image d'Israël au sein du Conseil ?

La résolution qui nous est proposée, sous prétexte de traiter seulement de la question des 'settlements', contient en réalité toutes les exigences palestiniennes, même celles qui n'ont rien à voir avec le sujet. Cette résolution est donc devenue une plateforme pour réitérer d'anciennes demandes que nous sommes fatigués d'entendre à chaque fois. Encore une fois, quel est donc l'intérêt d'inclure le sujet des 'settlements' dans nos négociations finales avec les Palestiniens s'il est discuté de toute manière ici ainsi qu'à New York ?

Monsieur le Président,

Comment peut-on ignorer certaines réalités qui sautent aux yeux ? Comme par exemple le démantèlement total de tous les 'settlements' dans la bande de Gaza et le nord de la Samarie en 2005 ? Peut-on toujours évoquer les 'settlements', en dépit du fait qu'il n'y a plus aucun israélien, militaire ou civil qui réside dans la bande de Gaza ? L'absurdité est que cette résolution ne reconnaît aucune des mesures positives déjà prises. Savez-vous pourquoi ? Parce que les défenseurs de cette résolution n'ont tout simplement pas l'intention de traiter du fond du problème.

La résolution ignore de façon intentionnelle les changements de conjoncture survenus dans notre région. Aucune mention de la prise de force de Gaza par les terroristes du Hamas, après le retrait israélien. Aucune mention non plus dans ce texte de la responsabilité palestinienne de combattre le terrorisme, comme prévu dans la feuille de route.

Monsieur le Président,

Je le répète, il a été convenu de façon mutuelle que le sujet des 'settlements' serait discuté lors d'une phase ultérieure des négociations. Ne venons donc pas perturber cette possibilité avec des résolutions inappropriées, à la limite futiles, dont le seul but est de perpétuer une situation que nous souhaitons tous voir changer.